

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 15 octobre 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 12-340
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Explication et
consultation
dérogation
128, rue de la
Butte

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur une demande de dérogation mineure qui consiste à permettre que la marge arrière de la résidence située au 128 rue de la Butte soit située à moins de 6 mètres. Une personne était présente et elle a demandé des précisions sur l'identification de la résidence et sur la nécessité pour le propriétaire d'obtenir une dérogation mineure.

Rés. 12-341
Décision
dérogation
128, rue de la
Butte

Attendu la demande de dérogation mineure visant à permettre que la marge arrière de la résidence située au 128 rue de la Butte soit située à moins de 6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 88-184;

Attendu que la marge arrière est de 4,92 mètres;

Attendu que la résidence a été construite entre 1972 et 1976;

Attendu que la municipalité ne possède aucun permis dans ses archives;

Attendu qu'à cette période, aucun plan d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre n'était exigé;

Attendu que la demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que le requérant subit un préjudice sérieux par l'application du règlement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont soumis, le 11 septembre 2012, une recommandation favorable à l'égard de cette demande de dérogation ;

En conséquence :

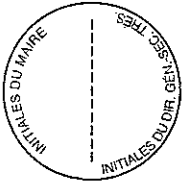
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent la demande de dérogation mineure visant à permettre que la marge arrière de la résidence située au 128 rue de la Butte soit à 4,92 mètres alors que le règlement de zonage no 88-184 exige une marge arrière de 6 mètres.

Rés. 12-342
Gala
Reconnais-
sance

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux achète des billets pour madame Ghyslaine L. Lortie, conseillère et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel, conseillers, pour le Gala Reconnaissance 2012 du CLD Côte-de-Beaupré qui se tiendra jeudi, le 1^{er} novembre 2012 au Château Mont-Ste-Anne. Le coût du billet est de 80 \$.

Rés. 12-343
Contrat
fenêtres
caserne

Attendu que la municipalité a invité deux fournisseurs à lui soumettre des prix pour le remplacement des portes et fenêtres de la caserne incendie et du local des loisirs, sur la rue des Lupins;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Giguère, portes et fenêtres inc.	14 711,00\$
Caron et Guay, portes et fenêtres inc	15 846,29\$

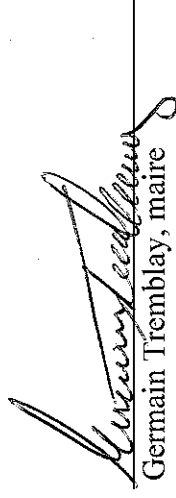
En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux accorde le contrat pour la fourniture et l'installation des portes et fenêtres de la caserne incendie et du local des loisirs, au plus bas soumissionnaire Giguère, portes et fenêtres inc., pour un montant de 14 711 \$ (taxes en sus).

Période de
questions

La période de questions débute à 19 heures 04 et se termine à 19h06

Levée de la séance à 19 heures 06


Germain Tremblay, maire


François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.